



Public concerné

Titulaire du SSIAP3 pour recyclage triennal



Prérequis à la formation

- Être titulaire de : l'AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans SST ou PSE1 en cours de validité
- Être titulaire du SSIAP3
- Attestation employeur justifiant une activité de 1607h en poste durant les 36 derniers mois



Délai d'accès

Sous conditions des prérequis ci-dessus et des places disponibles sur la session en cours.
7 jours minimum avant le début de formation



Durée

21 heures de formation réparties sur 3 jours consécutifs



Tarif (2022)

Une étude sera réalisée afin de vous proposer un tarif adapté

A partir de 490 euros



Taux de réussite

100% de réussite en 2021

Responsable de formation

M.DOUVRAIN : 06 07 59 74 45

AGENCE : 09 86 44 35 20

Objectifs pédagogiques

- Connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention et de moyens de secours
- Gérer les contrats de maintenance
- Appliquer la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées
- Analyser les risques

Contenu

- Réglementation
- Notion de droit civil et pénal
- Fonction maintenance
- Etude de cas
- Accessibilité des personnes handicapées
- Analyse des risques
- Moyens de secours
-

Moyens pédagogiques

- Cours théorique avec appui audiovisuel
- Cas concret et mise en situation
- Travail sur plan avec intervention d'un architecte maître d'œuvre
- Visite d'établissement

Types d'évaluation

Evaluation sur chaque contexte vu en formation

- Remise d'une attestation de formation pour une durée de 3 ans

Accessibilité handicapée

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

MAJ 01/2022